

Des communes s'engagent

Etterbeek, Jette, Braine-l'Alleud, Fexhe lez Haut Clocher, Rixensart, Saint-Ghislain, Villers-la-Ville, Waremme et Waterloo ont déclaré tenir systématiquement compte dans leurs achats du respect des droits fondamentaux des travailleurs qui fabriquent leurs vêtements de travail. Selon les réponses que ces communes ont apportées à l'état des lieux *Ça passe par ma commune* entre 2008 et 2011.

Les guides composteurs de notre commune sont équipés de T-shirts fabriqués dans de bonnes conditions de travail. Grâce au guide pratique mis en ligne par achACT, nous avons choisi un fournisseur engagé dans un système de vérifications sérieux et transparent.



Brigitte MAROY
éco-conseillère - Walhain

Un hopital s'engage

Notre équipe syndicale a négocié, au Comité de Prévention et de Protection, l'achat de vêtements de travail fabriqués dans de bonnes conditions. Nos préoccupations ont été relayées. C'est ainsi que le fournisseur de vêtements a signé une charte dans laquelle il nous garantissait que les ouvriers de leurs usines situées à l'étranger étaient bien traités. Aujourd'hui, nous allons passer une nouvelle commande de vêtements de travail. Nous avons fait la même revendication. Avec 5600 membres du personnel à habiller, nous représentons une force d'achat hyper importante ce qui oblige les fournisseurs à être attentifs aux bonnes conditions de production s'ils veulent avoir le marché.



Marie-Lise AERTS
Déléguée syndicale - Hopital Saint-Luc

vidéo

Made in Maroc

Un documentaire vidéo sur les conditions de travail dans l'industrie du vêtement de travail au Maroc.

Durée 27 min.

Disponible gratuitement sur demande via l'adresse achacteurs@achact.be



EGALEMENT DISPONIBLE

dépliant

Pour des vêtements promotionnels fabriqués dans de bonnes conditions

Une fête? Un festival? Une visibilité d'entreprise? Un groupe? Achetez vos T-shirts et vos autres vêtements promotionnels auprès de producteurs ou de distributeurs qui s'engagent à respecter les droits fondamentaux des travailleurs.

Disponible en téléchargement sur www.achact.be et en version papier via l'adresse achacteurs@achact.be



achACT
Actions Consommateurs Travailleurs
Place de l'Université 16 - 1348 Louvain-la-Neuve
achacteurs@achact.be - www.achact.be
010/45 75 27 ou 28

achACT vise l'amélioration des conditions de travail dans des secteurs d'industrie légère largement mondialisés: vêtement, électronique, sport et jouet. Elle est menée en Belgique francophone par une plate-forme composée de 25 syndicats, ONG, organisations sociales et de consommateurs. achACT est membre du réseau international de la Clean Clothes Campaign auquel participent des organisations de défense des droits des travailleurs dans les pays de production.

AVEC LE
SOUTIEN DE

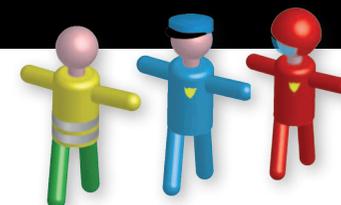


achACT

actions
consommateurs
travailleurs



Pour des
vêtements
de travail
fabriqués
dans de bonnes
conditions



www.achact.be

Salopettes d'ouvriers, blouses
médicales, tabliers, uniformes de police,
équipements de pompiers...

VOTRE ENTREPRISE VOTRE COMMUNE VOTRE COLLECTIVITÉ

peut acheter des vêtements de travail
auprès de producteurs ou de distributeurs
qui s'engagent à respecter les droits
fondamentaux des travailleurs,
sans grever ses finances.



Demandez-lui de franchir le pas !

achACT met à
votre disposition
des **outils
d'interpellation**
et des **guides
pratiques**.

Votre collectivité s'engage

- 1 **Elle affirme sa volonté**
dans une résolution communale ou
en comité d'entreprise, par exemple.
- 2 **Elle passe à l'acte** en
intégrant des critères sociaux
rigoureux lors d'un premier achat
de vêtements de travail ou de
vêtements promotionnels.
- 3 **Elle systématise son
engagement** en intégrant ces
critères dans tous ses cahiers de
charges relatifs à l'achat de
vêtements de travail, de protection,
de sport ou promotionnels.

Des fournisseurs s'engagent

- 1 **Ils adoptent un code de conduite**
complet basé sur les normes fondamentales du
travail et le mettent en œuvre en tenant compte de
tous les travailleurs et de leurs filières de confection.
- 2 **Ils participent à une vérification
multipartite** (regroupant représentants
d'entreprises, de syndicats et d'ONG) dans
laquelle les organisations de travailleurs jouent
un rôle actif et qui promeut le dialogue social.
- 3 **Ils publient les résultats**
des contrôles au moins dans leurs
grandes lignes.

Tenant compte de ces critères, le
choix d'achACT se porte sur des
entreprises engagées au sein de la
Fair Wear Foundation.



Les droits fondamentaux des travailleurs

- Interdiction du **travail des enfants**
- Interdiction du **travail forcé**
- Interdiction des **discriminations**
- **Droit d'organisation** des travailleurs
et de négociation collective
- Interdiction de **maltraitance** et d'abus
- Droit à un **salaires vital**
- Semaine de travail normale de **48 heures** et inter-
diction de prestations supplémentaires obligatoires
- Conditions de **sécurité et d'hygiène** correctes
- **Contractualisation** de la relation d'emploi